

PROCÈS-VERBAL N° 43 : Assemblée générale (partie III)
14 septembre 2022

 Hémicycle du conseil départemental de Mayotte

(Mamoudzou, Île de Mayotte)

Durée : de 14h00 à 15h30 (heure locale)

1. Introduction. Nature de la réunion

Les membres de l'assemblée générale du conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) se sont réunis en présence, le quatorze septembre deux mille vingt-deux à quatorze heures, avec interprétation simultanée en portugais, français et espagnol.

2. Session de bienvenue. Adoption de l'agenda.

Le Président de l'Assemblée Générale, M. François Herman (*Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe - SYPAGUA*) a souhaité la bienvenue à tous les participants et suggéré que la réunion soit réalisée en une heure en raison du retard déjà existant.

La secrétaire générale a rappelé qu'il était nécessaire d'adopter l'agenda avant de traiter des points suivants. L'agenda a été approuvé à la majorité, avec un vote contre et une abstention.

M. François Herman, concernant les visites de la seconde partie de l'assemblée générale, a commenté que les pêcheurs de Mayotte avaient beaucoup d'expérience et qu'il existait une grande confusion sur le rôle des différentes entités de la Commission européenne (CE), des États membres et des gouvernements régionaux. Il a rapporté qu'il a noté que la fonction du CCRUP était peu connue. Il a commenté que le CCRUP n'a pas de rôle réglementaire pour légiférer ou financer et qu'il peut uniquement recommander et servir d'interlocuteur avec la CE. Le principal intérêt du CCRUP, en se réunissant à Mayotte, était de pouvoir mieux connaître la réalité pour, ensuite, émettre des recommandations. Il a demandé aux membres s'ils souhaitaient réaliser un commentaire sur les visites du matin.

3. Informations administratives

M. François Herman a informé que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2022 a été approuvé le 26 août 2022 à la majorité (avec un vote contre). Il a lu l'agenda de la réunion et a demandé si un membre souhaitait ajouter un point.

La secrétaire générale a informé qu'il y existait une interprétation de la réunion dans les langues portugaise, française et espagnole, et qu'elle était enregistrée aux fins d'élaboration du procès-verbal.

M. Leonard Ragnauth (*Comité régional de pêches maritimes et élevages marins de Guyane*) a commenté que la mission du conseil consultatif (CC) était d'émettre des recommandations et qu'il était nécessaire d'avoir plus de pédagogie vis-à-vis des locaux sur le rôle du CC. Il a mentionné qu'il était malheureux de vérifier que le secteur de la pêche était sur l'île dans une situation alarmante et demandait de l'aide. Il a commenté que les membres souhaitaient connaître les réalités pour ensuite les transmettre aux États membres et à la CE. Il a ajouté qu'il était important que les membres informent l'État français, afin de garantir qu'il y ait des progrès dans le développement du secteur. Il a informé qu'il était possible de noter la forte émotion des pêcheurs. Il a suggéré de rédiger une lettre ou une demande, car malgré le fait de ne pas pouvoir promettre qu'ils soient entendus, ils communiqueraient ainsi au moins la dimension concrète des problèmes et des demandes d'aide des pêcheurs. Ils ne devraient pas seulement visiter les régions ultrapériphériques (RUP), mais aussi contribuer à leur développement.

M. François Herman a insisté sur le fait que la mission du CCRUP était de transmettre les messages et d'aller dans les RUP pour comprendre les différentes réalités. Il a mentionné qu'il était très important que quelqu'un de la Commission européenne (CE) soit présent pour entendre ces récits, et il a suggéré que lors de la prochaine l'assemblée générale, cela soit possible.

La secrétaire générale a informé que, relativement à la présence de la Commission européenne, le secrétariat avait fait tout son possible pour la garantir et que le propre département régional de Mayotte avait même envoyé une lettre à la Commission européenne, mais qu'il était nécessaire de respecter la décision de la CE de se faire représenter ou non. Elle a proposé que ce sujet soit débattu lors des « *Autres sujets* ».

M. François Herman a accepté et commenté que lors de la seconde partie de l'assemblée générale, la population locale a utilisé plusieurs fois le mot « *mépris* » et il ne pouvait pas manquer de souligner que la distance des RUP influençant la participation des représentants de la CE. Par exemple, si la réunion avait lieu à Madrid, la participation serait peut-être différente.

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a ajouté que les personnes qui étaient présentes lors des visites du matin ont été, au minimum, choquées par la réalité du secteur de la pêches à Mayotte. Il a proposé qu'une déclaration soit rédigée et signée par tous les membres de l'assemblée générale pour décrire la réalité de l'île. L'objectif serait ainsi de rédiger un document ayant un certain poids institutionnel. Il a renforcé que la réalité de Mayotte était très différente de celle des autres RUP.

La secrétaire générale a rappelé que le comité exécutif représente tous les membres et que donc, si la rédaction de la lettre est approuvée par consensus et enregistrée dans un procès-verbal, elle pouvait être signée par le président du comité exécutif (M. David Pavón).

M. François Herman a accepté la proposition de la secrétaire générale et proposé que la lettre soit rédigée sur la participation de la EC, en tant que forme d'aide à Mayotte.

4. Point de situation des membres.

M. François Herman a communiqué que 22 membres étaient présents. Il a mentionné qu'il était important d'avoir davantage de représentants des autres groupes d'intérêt et d'autres organisation d'aquaculteurs afin d'améliorer le débat avec le secteur de la pêche.

M. François Herman a renforcé qu'il était important que davantage de membres de l'aquaculture participent, par exemple de la zone des Canaries car ils y sont plus développés. Il a commenté qu'il était nécessaire d'avoir plus de synergie entre les différentes activités complémentaires (pêche et aquaculture) car elles partagent une ressource commune. Il a indiqué que l'aquaculture, bien que travaillant avec des espèces différentes, était un complément aux pêches et avait un impact sur le marché du poisson.

M. François Herman a communiqué que des élections ont eu lieu au niveau des comités régionaux des pêches de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Martinique et que, comme cela avait été décidé antérieurement, il devait les recontacter et les inviter à participer au CCRUP. Il a demandé aux membres s'ils avaient des questions.

Mme Mercedes Garcia (*Asociación Tinerfeña de Amigos de la Naturaleza* - Association de Ténérife des amis de la nature) a demandé des informations sur les pourcentages de représentativité des membres du secteur des pêches et des autres groupes d'intérêt (AGI) dans le CCRUP. Elle a rappelé que comme une organisation du comité exécutif a cessé de faire partie des autres groupes d'intérêt, ce qui est stipulé dans la réglementation européenne ne serait pas respecté. Elle a demandé si les 60 % du secteur des pêches et les 40 % d'autres groupes d'intérêt s'appliquent aussi lors de l'assemblée générale ou uniquement lors du comité exécutif.

La secrétaire générale a expliqué qu'aussi bien lors de l'assemblée générale que lors du comité exécutif, 60 % des mandats sont attribués aux représentants du secteur de la pêche et 40 % à ceux des autres groupes d'intérêt. Elle a également clarifié que généralement, il existe peu d'entités appartenant aux AGI, ce qui rend impossible de respecter des pourcentages lors de l'assemblée générale. La Commission accepte cette situation car en cas contraire, l'entrée devrait être refusée à de nombreux membres du secteur de la pêche. Dans le cas du comité exécutif du CCRUP, il existe 25 places dont 15 sont attribuées au secteur des pêches et 10 aux AGI. Lorsque toutes les places ne sont pas remplies,

elles restent vides - ce qui est le cas actuellement -, dans l'attente d'entités intéressées, qui seront nommées ensuite par l'assemblée générale.

Mme Mercedes Garcia a demandé s'il y avait 7 ou 8 places à pourvoir pour les AGI.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*) a confirmé et communiqué que les places étaient à pourvoir et que les pourcentages se maintiennent.

M. José Blanco (*Islatuna*) a commenté que dans le dernier règlement 2022/24, il y a eu des modifications au niveau de la composition du secteur et qu'il lui semblait que tous les critères antérieurs étaient modifiés, c'est-à-dire que cela ne correspondait pas à ce qui était en train d'être dit. Il a affirmé que lors de la dernière réunion du comité exécutif à Madrid, le thème a déjà été abordé et que les modifications des derniers règlements des conseils consultatifs ont changé la participation des AGI.

La secrétaire générale a affirmé que conformément à ce qui a été discuté entre les autres secrétariats et la Commission européenne, les modifications correspondent aux critères des organisations appartenant au secteur des pêches et que les pourcentages 60-40 se maintiennent. Elle a rappelé que l'*International Pole & Line Foundation* (IPNLF) a cessé de faire partie des AGI et appartient maintenant au secteur des pêches, ce qui a entraîné sa sortie du comité exécutif car il n'y avait plus de places libres pour le secteur des pêches.

M. José Blanco a commenté qu'il n'était pas informé qu'il existait des places réservées pour le comité exécutif.

M. François Herman a alerté de la nécessité de poursuivre la réunion et de respecter l'agenda. Il a suggéré que la question soit posée à la Commission européenne (CE).

M. José Blanco a informé que ce doute n'était pas le sien.

Mme Mercedes Garcia a demandé des explications sur la quantité de places libres pour les AGI car seules Sciaena et ATAN étaient présentes. Il manquait donc 8 places. Elle a informé qu'avant de rédiger une quelconque question à la Commission européenne, elle allait relire le règlement.

M. François Herman a affirmé que l'important était de concentrer ses efforts sur l'acquisition de nouveaux membres.

M. Pedro Melo a commenté que le thème des 60-40 était posé en relation au comité exécutif mais pas à l'assemblée générale. Il a mentionné ne pas savoir si l'accès ait été une fois refusé à celui qui voulait participer en tant que membre effectif avec droit au vote, à partir du moment où sa contribution respective était payée.

M. David Pavón a pris la parole pour informer que l'assemblée générale avait effectué récemment une recommandation à la Commission européenne demandant de ne pas faire entrer des organisations pétrolifères comme membres par exemple, car avec la dernière modification, cela serait possible, ce qui corrobore donc le commentaire de M. José Blanco.

M. José Basílio (*Federación Nacional de Cofradías de Pescadores*) a demandé la parole pour affirmer que sur le site du CCRUP, à l'article 7 des statuts, point 4, conformément au règlement 1880/2013, annexe 3, il était écrit que 60 % des places étaient destinés aux représentants du secteur des pêches et 40 % à ceux des autres groupes d'intérêt, tels que les organisations environnementales.

La secrétaire générale a répété que sur le site, ils pouvaient consulter la composition du comité exécutif. Elle a informé que les AGI du comité exécutif étaient l'Association de pêche ludique des Açores (*Associação de Pesca Lúdica dos Açores*), *Ilhas em Rede*, la Mutuelle des Pêcheurs (*Mútua dos Pescadores*), Sciaena, l'ATAN et la Fédération Ben Magec (*Federación Ben Magec*).

5. Délais d'approbation du rapport technique et financier de 2021/22

La secrétaire générale a informé que le 26 novembre, la 3^{ème} année du CCRUP se terminait et qu'à partir de cette date, ils commençaient à élaborer le rapport technique et financier de 2021/22. Elle a informé qu'il existait un délai de 2 mois, après la fin de l'année, pour remettre les documents approuvés à la Commission européenne, c'est-à-dire approximativement le 25 janvier 2023. Elle a commenté qu'il était nécessaire d'envoyer le rapport pour l'approbation du comité exécutif avant Noël, et 10 jours plus tard, le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale. Elle a rappelé qu'il était nécessaire de rédiger durant le mois de novembre les plans de travail des groupes de de travail pour l'année prochaine. Elle a souligné que tous les documents et informations seraient envoyés par e-mail afin d'avoir une approbation écrite.

6. Contributions pour l'année 2022/23

M. François Herman a rappelé que les contributions annuelles sont de 250,00 € pour être membre de l'assemblée générale et de 150,00 € pour chaque groupe de travail.

M. François Herman a informé que 22 membres étaient présents et qu'il était néanmoins nécessaire que davantage de membres des AGI et des représentants de l'aquaculture entrent, en plus de contacter les membres des 3 RUP françaises (*La Réunion*, Martinique et Guadeloupe).

M. José Blanco a demandé comment ils allaient procéder au point antérieur de l'agenda car il ne pouvait pas être approuvé sans clarifier les pourcentages de membres. Il a affirmé que selon le point de l'agenda, il devrait savoir quel est l'état des membres. Il a donc demandé que dans la rédaction de l'agenda et les traductions, le thème soit détaillé car pour lui, le « point de situation des membres » correspondait au nombre de membres, leur pourcentage et leur composition.

M. Pedro Melo a commenté que conformément à l'activité d'autres CC, ces derniers présentent généralement un écran avec le nom des organisations qui appartenaient au secteur et aux autres groupes d'intérêt, en énumérant celles qui étaient entrées et celles qui étaient sorties cette

année-là. Il a donc suggéré que cette procédure soit adoptée lors des prochaines réunions afin de faciliter la méthode de travail.

M. François Herman a considéré qu'il s'agissait d'une proposition très constructive et a accepté que cela soit effectué de cette manière lors des futures rencontres.

La secrétaire générale a également convenu que rien n'empêchait d'adopter cette méthode d'amélioration. Jusqu'alors, la procédure, en cas de nouvelles entrées, consistait en l'envoi d'informations par e-mail à tous les membres de l'assemblée et à la mise à jour des informations sur le site.

M. Pedro Melo a suggéré d'effectuer un ajout à l'agenda, avec une liste mise à jour.

M. David Pavón a exprimé son accord avec M. Pedro Melo sur ce point, mais comme il n'y avait pas eu de modification, il comprenait que l'on parle de la nécessité de gagner de nouveaux membres sans qu'une approbation par l'assemblée soit nécessaire.

Mme Mercedes Garcia a demandé quelles entrées et sorties étaient enregistrées depuis la dernière assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, car de nombreux changements avaient eu lieu.

M. David Pavón a admis qu'une mise à jour imprimée avant la réunion était meilleure car tout le monde ne consultait pas le site régulièrement.

M. François Herman en ce qui concerne les quotas 2022/23, a interrogé les membres sur la mise à jour de ces contributions, mais n'a pas été d'accord sur le fait de devoir les baisser, tout en admettant qu'il ne faudrait également probablement pas les augmenter afin de permettre l'entrée de petites organisations et, en ce sens, il a proposé de maintenir les contributions actuelles l'année prochaine.

M. Pedro Melo a déclaré qu'il ne comprenait pas l'inclusion du point sur les contributions sans qu'il soit accompagné d'une proposition d'augmentation ou de réduction de leur montant, effectuée avec antécédence par certains des membres. En réalité, personne ne serait en faveur d'une augmentation, mais aussi d'une baisse car les organisations ont adhéré dans certaines conditions et elles assisteraient avec une baisse à l'entrée de nouveaux membres payant moins. Il a répété que n'ayant pas de proposition, il n'était pas logique d'avoir ce thème dans l'agenda.

M. François Herman a dit qu'au vu de ce qui a été dit, ils allaient proposer la décision de maintenir le montant des contributions pour l'année suivante, mais que la décision était de la responsabilité de l'assemblée générale. Il a donc demandé aux membres d'indiquer, à bras levé, qui serait d'accord pour maintenir le montant de la contribution.

La proposition de maintien des contributions a été approuvée par 19 votes pour, 2 abstentions et aucun contre. L'absence dans la salle de l'un des membres, Mme Anaïs Mourtada (*Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins*), au moment du vote, a été enregistrée dans le

procès-verbal.

Mme Mercedes Garcia a demandé quelle était la raison pour laquelle il a été considéré qu'elle n'avait pas voté alors que cela n'était pas la procédure en cas de votes par e-mail. Dans cette situation, lorsqu'aucune réponse n'était donnée à l'e-mail, cela correspondait à un vote pour (ou vote positif).

M. Pedro Melo a affirmé que l'on était en train de compliquer le thème. Il a toujours considéré que lorsqu'une personne n'est pas d'accord avec ce qui est écrit dans l'e-mail, elle répond en déclarant qu'elle est contre ou s'abstient et qu'en cas contraire, en absence de réponse, elle est tacitement d'accord.

M. Ruben Farias (*Associação de Pescas de Rabo de Peixe*) a suggéré, pour être identique à la procédure appliquée par e-mail, que la question posée en salle soit « Qui vote contre ? Qui s'abstient ? » et que celui qui ne dirait rien serait considéré comme un vote pour.

Mme Mercedes Garcia a déclaré que le thème était pour elle fondamental, afin de clarifier si c'était une affirmation ou une négation. À son avis, les personnes ne répondaient pas à l'e-mail car elles ne l'avaient même pas lu, raison pour laquelle il était important de toujours demander qu'elles s'expriment afin de démontrer qu'elles avaient reçu et lu l'e-mail.

M. Gualberto Rita (*Federação das Pescas dos Açores*) a informé de forme respectueuse que l'on perdait beaucoup de temps sur ce thème car il avait déjà été discuté et voté lors de la réunion de Madrid et qu'il ne comprenait pas pourquoi il était abordé de nouveau.

M. José Blanco est également intervenu pour déclarer qu'il serait bon de reposer la question, bien qu'elle ait été déjà débattue et il a demandé s'il serait possible ou non que le thème soit de nouveau débattu.

M. François Herman a confirmé que cela serait toujours possible car rien ne l'empêchait. Néanmoins, en raison du nombre de votes exprimés, il ne fallait pas perdre autant de temps car cela portait préjudice aux autres thèmes prévus à l'ordre du jour.

7. Déclarations d'engagement pour 2022/23

M. François Herman est ensuite passé au point des déclarations d'engagement pour 2022/23. La secrétaire générale a expliqué qu'il était nécessaire qu'ils aient annuellement les déclarations d'intérêt et de paiement des contributions de chaque membre du CCRUP, aux fins d'élaboration du budget et du plan de travail. Comme cela a été appliqué l'année précédente et vu qu'il avait été décidé de maintenir les contributions, il a été demandé aux membres présents de remplir immédiatement un formulaire de déclaration de leurs intentions de continuer d'être membre effectif, de leur représentant légal et à quels groupes de travail ils souhaiteraient participer. Elle a souligné également que les feuilles allaient être distribuées afin d'être remplies, signées et restituées au secrétariat immédiatement. Et que pour les membres qui n'étaient pas présents, le formulaire serait envoyé par e-mail et une réponse devrait être

envoyée au plus tard le 23 septembre, afin de déterminer le niveau de fonds propres et de commencer à construire le budget annuel, ainsi que le plan de travail respectif.

Mme Anaïs Mourtada a informé qu'elle devrait consulter le bureau du comité national, raison pour laquelle elle ne pourrait pas signer à ce moment-là.

M. José Blanco affirme qu'il avait été porté à son attention que les personnes présentes étaient des membres par représentation, n'étant pas responsables de l'accréditation de leur représentation, pour signer les déclarations.. Il a souligné que légalement, il ne connaissait pas ce type de procédure. Il a également affirmé qu'il était avocat et membre du comité exécutif de l'année en cours mais qu'il ne savait pas si l'année prochaine, il serait la personne présente. Il serait donc en train de signer et déclarer l'engagement d'être le membre représentant légal dans ce comité exécutif pour l'année suivante. À son avis, la procédure ne serait pas correcte.

M. François Herman lui a demandé de clarifier sa question et s'il pensait que les personnes présentes devraient être mandatées pour signer au nom des entités qu'elles représentent. Il a souligné qu'il était accepté tacitement que les personnes présentes avaient une autorisation suffisante pour le faire et il a ajouté qu'il s'agissait d'une tentative d'optimiser le temps, mais que si les personnes ne voulaient pas signer à ce moment-là, elles pourraient néanmoins le faire ultérieurement.

M. David Pavón a mentionné que tout dépendait de chaque organisation et que certaines personnes pouvaient avoir un mandat pour signer, alors que d'autres non. Dans son cas, il n'avait que le droit de représenter mais pas de remplir et signer au nom de sa fédération.

8. Délais pour l'approbation du plan de travail et du budget de 2022/23

La secrétaire générale a réaffirmé ce qu'elle avait déjà mentionné antérieurement, que le 27 novembre 2022 était la date à partir de laquelle la nouvelle année commençait et qu'ils avaient donc jusqu'à la veille pour envoyer le plan et le budget de l'année suivante à la Commission européenne. Cependant, le secrétariat voulait effectuer cet envoi le 10 novembre afin d'éviter le risque de retard de paiement des salaires au début de l'année 2023. Conformément à ce qui vient d'être exposé, la date du 5 octobre a été suggérée pour recevoir la proposition des plans des groupes de travail. Après avoir élaboré le plan et le budget annuel de la 4^e année d'activité, ils les présenteraient pour leur approbation au comité exécutif le 26 octobre, par l'intermédiaire d'une réunion par Zoom, après quoi ils seraient communiqués à l'assemblée générale pour approbation dans les 10 jours ouvrables suivants. Et pour finir, tout serait mis en œuvre pour envoyer le document à la Commission européenne lors de la première quinzaine de novembre.

9. Date et lieu prévisible de réalisation de l'assemblée générale ordinaire de 2023

M. François Herman a alerté sur le besoin de choisir avec une certaine antécédence en raison des difficultés d'organisation des réunions loin du siège. Il a commencé à demander si des territoires se proposaient d'accueillir la prochaine assemblée générale, compte tenu du fait que les autorités locales/régionales devaient participer aux coûts. Il a donc ouvert la discussion sur la présentation d'éventuelles candidatures.

La Secrétaire Générale a mentionné que l'un des motifs de mettre ce thème à l'agenda était le besoin de planifier le passage par les 9 territoires lors de 9 années d'activités. Si l'on considère les membres effectifs de chaque année, cela pourrait faire varier l'aide maximale à attribuer pour couvrir les frais de déplacement. Elle a également souligné que ce poste consomme une grande partie du budget annuel, raison pour laquelle le secrétariat a besoin d'estimer le plus tôt possible le montant à prendre en compte dans le budget.

M. Pedro Melo a demandé la parole pour informer l'assemblée qu'il ne serait pas candidat mais qu'il aimerait suggérer au secrétariat de commencer à évoquer ce thème avec les membres avec une plus grande antécédence, par exemple en juillet de chaque année. Et il lance le défi à toutes les RUP de penser à ce thème et d'effectuer la présentation lors de l'assemblée générale, y compris pour pouvoir considérer le besoin de roulement entre les territoires. Il a également mentionné que les membres ont besoin de temps pour consulter leurs gouvernements régionaux et s'assurer de la capacité financière et logistique pour soutenir une candidature.

M. David Pavón a déclaré qu'il partageait totalement l'avis de son collègue.

M. Leonard Ragnauth (*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane* – CRPMEM Guyane) s'est également prononcé sur le thème en rappelant que c'était la première fois qu'il participait à une réunion de l'assemblée générale du CCRUP et qu'en qualité de représentant du CRPMEM Guyane, il était conscient du devoir d'aborder les autorités et les politiciens de sa région, mais ne savait pas comment cet événement devait être organisé ou à quel endroit il pourrait obtenir un financement. Il a néanmoins indiqué que la Guyane française aimerait pouvoir accueillir la prochaine assemblée générale du CCRUP et a invité tout le monde à venir dans sa région voir comment l'on y travaille. Il a ajouté qu'il était d'accord avec les paroles du M. François Herman lorsque ce dernier a plaidé que ce thème devrait apporter un retour positif aux territoires des RUP qui accueillent l'événement. Il a avancé qu'il pourrait se porter candidat mais qu'il devrait contacter au préalable des autorités locales.

M. François Herman a salué l'initiative mais a déclaré qu'il était impératif d'avoir la notion du temps dont la Guyane française aurait besoin pour obtenir une réponse des autorités locales.

M. Charles Delmas (*Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture* - ARIPA) est intervenu pour informer qu'il venait de recevoir un message confirmant que

l'île de la Réunion proposait également de présenter une candidature à l'organisation de la prochaine assemblée générale sur l'île.

M. Charif Abdallah a fait remarquer que le comité régional de l'île de la Réunion n'est pas membre effectif mais que la Guyane française oui et qu'elle a payé la contribution respective.

M. François Herman s'est félicité d'avoir 2 candidatures et a espéré que l'une d'entre elles se concrétise.

La secrétaire générale a informé que le secrétariat était responsable d'organiser ce type de réunions, avec l'aide des organisations membres locales, et se charge de presque 90 % des préparatifs, les coûts étant pratiquement tous pris en charge par le CCRUP, mais qu'il doit également compter sur une certaine aide financière des autorités locales (par ex. garantir les transports internes, les repas, les visites, etc.) car il existait des limites aux remboursements imposées par la Commission européenne. Elle a souligné qu'elle pense qu'il est possible de tout organiser dans le délai d'un an, de cette date à la prochaine réunion de l'assemblée générale.

M. François Herman a répété qu'il était satisfait de l'existence de 2 candidatures et s'est renseigné sur la possibilité d'obtenir une réponse définitive en l'espace d'un à deux mois. Il a également demandé aux 5 autres territoires qui n'avaient pas encore organisé l'un de ces événements de commencer d'envisager l'hypothèse d'effectuer une proposition d'ici à 2 ans.

La secrétaire générale a mentionné le besoin d'une réponse plus rapide car le secrétariat devait élaborer le plan et le budget annuel et ne pouvait pas attendre une réponse aussi longtemps. Il serait utile d'avancer avec une proposition.

M. Pedro Melo a commenté que décider à ce moment-là était peu raisonnable car l'on se trouvait face à un membre qui venait d'entrer et à un autre qui avait besoin d'obtenir l'accord du gouvernement local. Cette position a été corroborée par le président car il a considéré un vote relatif à un engagement des membres présents comme impossible avant qu'ils aient obtenu l'autorisation de leurs conseils régionaux.

M. David Pavón a également proposé d'attendre que les 2 membres candidats consultent les autorités de leurs territoires et qu'il y ait un vote par e-mail dans un délai raisonnable, d'une semaine à dix jours.

Mme Anaïs Mourtada a quant à elle proposé que l'assemblée générale vote l'acceptation des 2 candidatures et octroie un certain temps pour que les représentants respectifs ici présents obtiennent l'accord des autorités locales pour supporter les coûts de l'organisation de l'événement.

M. Pedro Melo a insisté sur le fait qu'il était possible d'effectuer un budget prévisionnel d'ici à quelques jours, calculé dans les grandes lignes, sans forcer une décision à ce moment précis.

Face à ces interventions, la secrétaire générale a proposé à l'assemblée : a) de voter

l'acceptation des 2 candidatures et si les deux acceptent, comment se ferait le choix, et a informé que b) le secrétariat avait besoin d'une réponse finale le 30 septembre au plus tard. Elle a rappelé que les réunions du CCRUP sont financées presque en totalité par le budget du conseil consultatif et qu'il était possible d'avoir des aides supplémentaires supportées par les gouvernements régionaux. Elle a également insisté sur l'importance de cette planification en temps utile, car le lieu et les dates de réunion influent également sur la décision de la présence des représentants de la propre Commission européenne et d'autres entités ayant un poids institutionnel, comme c'est le cas du Parlement européen.

M. François Herman en a profité pour insister sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de coûts mais aussi de conditions logistiques dans les territoires d'accueil, car il sera nécessaire de trouver des salles équipées répondant aux exigences de la propre réunion.

M. João Freitas a proposé de procéder au vote en considérant l'hypothèse que les deux candidats obtiendraient l'autorisation nécessaire, chaque membre pouvant voter à ce moment-là avec ce scénario en choisissant l'une des deux régions, ce qui donnerait une idée de celle qui serait la préférée de la majorité.

M. João Delgado a déclaré que cette assemblée générale devait voter l'admission des 2 candidatures puis donner un délai à ces régions pour confirmer la décision finale, après quoi, si les deux acceptaient, il pourrait être considéré que le problème serait résolu pour les deux années suivantes, par consensus des parties (chacune assumerait une année d'organisation, d'un commun accord) ou en recourant à un vote en assemblée, à distance.

M. François Herman a été d'accord avec la proposition de M. João Delgado, donnant la priorité au membre le plus ancien, si tout le monde était d'accord.

M. Leonard Ragnauth, a proposé une solution plus facile, d'après lui, en raison de sa participation plus récente à l'assemblée générale, en soulignant pouvoir considérer la candidature de la Réunion en 2023 et maintenir celle de la Guyane pour 2024.

M. Charif Abdallah a été d'accord avec la dernière solution présentée car l'île de la Réunion a les moyens logistiques nécessaires et une plus grande ancienneté en tant que membre.

M. Charles Delmas a repris la parole pour confirmer la réalisation de la prochaine assemblée sur l'île de la Réunion, en 2023.

M. François Herman a proposé de voter en ce sens, en demandant qui était pour l'île de la Réunion en tant que lieu pour l'assemblée générale du CCRUP de 2023. À bras levé, les membres ont voté à l'unanimité en faveur de cette proposition.

M. François Herman a remercié l'initiative de l'île de la Réunion pour 2023, mais aussi la décision de la Guyane d'assumer l'organisation en 2024.

Mme Anaïs Mourtada a interrompu les travaux pour demander la confirmation qu'en 2023, le

membre responsable pour organiser les réunions serait ARIPA ou le CRPMEM de la Réunion.

M. Charles Delmas a répondu que les 2 entités de la Réunion étaient déjà associées et que ce soit l'une ou l'autre n'aurait donc aucune importance. Il a expliqué également que le président de l'ARIPA était M. Gérard Zitte et qu'il avait été élu président du CRPMEM de la Réunion et comme il ne pouvait pas assumer les deux postes, il resterait à ce dernier poste et que le futur président de l'ARIPA serait nommé. Sur l'insistance de Mme Anaïs Mourrada, il a répondu qu'il n'était pas en mesure de confirmer pour le moment lequel des 2 membres ferait partie du CCRUP.

10. Autres thèmes

M. François Herman a récapitulé qu'il avait été décidé, suite au séjour des membres à Mayotte, de rédiger une lettre adressée à la CE pour transmettre les principaux messages d'observation de la réalité qu'ils ont trouvée sur ce territoire. Ils devaient également mettre l'accent sur le besoin qu'un représentant de la Commission européenne soit présent pour que cet organe puisse comprendre la situation sur le terrain. Un certain temps serait ensuite nécessaire pour que tous les membres retournent sur leurs territoires d'origine et pour commencer à rédiger un brouillon qui puisse circuler entre tous par e-mail. Il s'est renseigné sur qui serait d'accord avec l'idée d'une lettre adressée à la Commission européenne et qui serait signée par le comité exécutif au nom du groupe.

M. David Pavón a affirmé qu'il n'avait pas d'objections mais qu'il aimerait ajouter qu'il est nécessaire d'effectuer une recommandation à la Commission européenne dans le sens de mettre en œuvre l'une des plus grandes requêtes des personnes de Mayotte, le renouvellement de la flotte. Il a par ailleurs souligné que cela serait une nécessité générale pour de nombreuses RUP, raison pour laquelle cette revendication devrait parvenir à la Commission européenne sous la forme d'une recommandation.

M. François Herman a été d'accord mais a souligné qu'il s'agissait de deux abordages différents : effectuer une recommandation générale et décrire la réalité spécifique de Mayotte.

M. João Delgado a affirmé que d'après lui, il fallait se limiter à ce que les membres ont pu vérifier durant leur séjour, en plus des récits qui leur sont parvenus par l'intermédiaire des professionnels et représentants du secteur. Il a mentionné qu'il lui a semblé exister une grande indignation, ce qui a soulevé la question de la gestion des attentes locales élevées liées à la venue d'un organisme de cette nature sur leur territoire. Il s'agit en effet d'un organe de consultation qui se limite à émettre des recommandations et des avis. En ce qui concerne les régions candidates à l'organisation de l'assemblée lors des 2 prochaines années, il pourrait être difficile de matérialiser l'attente de retour que les deux souhaiteraient avoir pour leurs territoires. Il a rappelé les discussions lors d'assemblées générales antérieures, lors desquelles le souhait des membres de voir les besoins et préoccupations des communautés locales mieux représentés, surtout en considérant les

inégalités vérifiées dans plusieurs RUP, qui est directement proportionnel à la distance à laquelle elles sont situées par rapport aux États membres et la Commission européenne, a été débattu. Il a également défendu la transmission de cette réalité d'une forme assertive mais cinglante.

M. Leonard Ragnauth a déclaré qu'il était positif de voir que les membres présents à l'Assemblée Générale s'engageaient réellement à faire quelque chose de différent et de nouveau, et qu'un lien était créé entre toutes. Il a commenté qu'il était souvent difficile d'accepter l'arrivée d'équipes externes, comme celles de la métropole, car elles voulaient mettre en œuvre des solutions sans tenir compte de leurs apports aux habitants de la Région. Il a proposé la création d'un groupe informel par WhatsApp, afin de ne pas responsabiliser le CCRUP, juste pour communiquer sur les différentes réalités des RUP.

La secrétaire générale, qui a effectué une proposition sur la lettre, dont l'initiative partirait de l'assemblée générale, a demandé que chacun des présents fasse parvenir au secrétariat un paragraphe racontant son expérience la plus marquante, afin de faciliter la rédaction du document susmentionné, qui serait ensuite présenté au comité exécutif pour approbation. Elle a également ajouté, au titre de suggestion, que la lettre souligne l'importance des réunions présentielles. Elle a aussi mentionné que la propre Commission européenne a reconnu que les moments de partage et d'interaction sociale sont très importants pour la connaissance mutuelle et la création de confiance et d'empathie entre les membres. C'est la raison pour laquelle, elle-même, en tant que secrétaire générale, avait déjà informé la Commission européenne que le CCRUP respectait le pacte vert, en termes d'empreinte écologique, 20 % seulement des réunions étant réalisées de forme présentielle.

M. José Blanco a affirmé que la différence entre le CCRUP et les autres conseils consultatifs était que dans les territoires ultrapériphériques, le besoin d'avoir des réunions présentielles était plus grand car il existe déjà la distance géographique qui définit les RUP et cette circonstance ne pourrait pas être remplacée par la réunion Zoom, qui ne développe pas un contact étroit avec la réalité locale. À son avis, la réunion par Zoom ne devrait être utilisée que dans des cas exceptionnels.

M. François Herman a partagé cette opinion et souligné qu'il n'y avait eu du contenu à figurer dans la lettre à adresser à la Commission européenne qu'en raison de l'existence d'un déplacement physique pour évaluer la situation sur le territoire. Il a mentionné également qu'il avait été constaté que Mayotte présentait un retard structurel par rapport à la pêche européenne et que ce fait devait être transmis à la Commission européenne afin de déclencher des efforts différents.

M. José Blanco a effectué 2 propositions : 1^{ère}. Que les membres soient informés en permanence sur les places qui étaient disponibles au comité exécutif et à l'assemblée générale, et les pourcentages respectifs. Il a souligné également que les informations devaient figurer dans chaque procès-verbal ou chaque fois qu'il y avait une rencontre de membres. 2^e. Il aimerait que les propositions

de budget et d'autres points de l'ordre du jour soient disponibles avec antécédence, afin qu'une pression ne soit pas faite, comme lors de la présente réunion, sur les membres pour qu'ils prennent des décisions ayant un impact sur les coûts sans être en possession de toutes les informations.

La secrétaire générale a rappelé que toutes les données relatives au CCRUP sont publiques et publiées sur le site. Pour être en possession des informations, il suffirait à n'importe quelle personne de les y consulter.

M. José Blanco a insisté sur le fait que les doutes qui ont surgi lors de la présente réunion ne sont que les siens, mais qu'ils avaient été manifestés par d'autres membres présents, comme la représentante de l'ATAN, raison pour laquelle il a demandé qu'un e-mail d'explication de ce thème lui soit envoyé.

M. Pedro Melo a renforcé l'idée qu'il serait facile de récupérer les informations mises à disposition sur le site et de les transmettre sous la forme de tableau avec la liste des membres du secteur et des autres groupes d'intérêt, et où chacun siègerait dans les groupes de travail.

Mme Mercedes Garcia a demandé la parole pour présenter ses excuses concernant l'intervention sur la question du vote car elle ne s'était pas aperçue que le thème avait déjà été débattu et résolu lors de la réunion antérieure.

Le président a considéré l'assemblée générale comme terminée et remercié tous les membres de leur présence et de leur travail.

N'ayant rien de plus à ajouter, la réunion est terminée.